



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 2173

Texte de la question

M. Adrien Zeller attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la création d'un ordre des infirmiers et des infirmières. Les membres de cette profession sont nombreux à exprimer leur souhait d'être représentés par un ordre professionnel ; ceci dans le but de se regrouper, de mieux faire connaître et valoir leurs positions et propositions. Comme d'autres auxiliaires médicaux (masseurs-kinésithérapeutes, pédicures...) l'ont déjà fait, ils demandent que leur profession puisse, par la création de cet ordre, être mieux organisée et plus efficace. C'est pourquoi il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur ce point et quelles sont les propositions faites pour répondre aux attentes de la profession d'infirmier.

Texte de la réponse

Les services du secrétaire d'Etat suivent les dossiers concernant les créations d'ordre professionnel avec une particulière attention. Un consensus paraît cependant nécessaire au secrétaire d'Etat à la santé sur une telle question, qui divise aujourd'hui à l'évidence les professionnels exerçant à titre libéral et les professionnels salariés, notamment hospitaliers.

Données clés

Auteur : [M. Adrien Zeller](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2173

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 1997, page 2583

Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3608